

CONTRIBUTION STEPHANE COUPARD – 13 AVRIL 2023

BONJOUR,

VOTRE PRESENTATION DE LA 3EME LIGNE D'INCINERATION PARLAIT D'ENERGIE NON FOSSILE AFIN DE NE PAS EVOQUER LES REJETS CO2 ET AUTRES DE CETTE EXTENSION, NI L'EMPREINTE CARBONE DE VOTRE PROJET.

VOTRE PROJET EST DONC UNIQUEMENT MOTIVE PAR LA RENTABILITE.

MA QUESTION EST : A QUI FACTUREZ-VOUS CETTE ENERGIE :

L'Usine de valorisation énergétique produit deux types d'énergie :

L'énergie électrique est réinjectée sur le réseau et revendue à EDF

L'énergie thermique (vapeur) est revendue au délégataire du réseau de chaleur urbain de Melun

- COMMUNE VAUX-LE-PENIL ET MELUN

- COMMUNAUTE DE COMMUNE

A-T-ON EXPLIQUE A CES CLIENTS, LES ASPECTS POLLUANTS DE VOTRE PROJET DE 3EME FOUR... ?

Selon les considérations de l'Europe et repris dans la réglementation nationale, l'énergie produite à partir des UVE est considérée comme énergie renouvelable et de récupération constituée à 50 % de carbone biogénique ; Les acheteurs de l'électricité sont parfaitement au courant de l'origine de l'électricité et des conditions de production. L'effet GES de l'énergie à partir de l'UVE vs énergie à partir du gaz a été considéré lors du schéma directeur des réseaux de chaleur porté par la CAMVS et ayant abouti à l'intérêt environnemental et financier de substituer le gaz par la vapeur de l'UVE.

MERCI POUR VOS REPONSES